

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4379**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie électrique et informatique industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé de GEII est capable d'assurer des activités de construction de systèmes électroniques, de dispositifs de production d'énergie électrique, d'automatismes et de petits systèmes embarqués. Il peut réaliser, tester et contrôler des dispositifs électroniques. Il peut également assurer l'installation et la maintenance de systèmes électriques. Il est par ailleurs capable de développer des parties logicielles liées à la mise en œuvre d'automatismes et de petits systèmes embarqués et communicants. Dans l'ensemble de ces activités, il prend en compte les réglementations et les normes en vigueur, tant dans son domaine de compétences qu'en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

- Réalisation de systèmes électriques ou électroniques autonomes ou dédiés au contrôle-commande d'ensembles pluritechnologiques

Mettre en œuvre les fonctions électroniques de base (analogique, numérique) pour constituer un sous-ensemble : les choisir, les associer.

Associer entre eux des sous-ensembles (électriques, électroniques) aussi bien sur le plan fonctionnel que sur le plan électrique.

Valider le bon fonctionnement d'un sous-ensemble, d'un ensemble (mesure).

Utiliser un outil de CAO électronique (schématique, placement, routage).

Choisir et mettre en œuvre une technique de production pour un équipement électronique ou électrique, et en faire la recette.

- Installation et maintenance des systèmes électriques ou électroniques autonomes ou dédiés au contrôle-commande d'ensembles pluritechnologiques

Assurer l'installation d'appareillages électriques ou électroniques en respectant la documentation constructeur

Diagnostiquer un dysfonctionnement.

Identifier les ressources nécessaires à la résolution du dysfonctionnement.

Résoudre un dysfonctionnement.

- Développement de petits systèmes embarqués (limité aux cas à complexité modérée)

Modéliser un système dans son environnement.

Conduire une démarche de développement logiciel.

Utiliser un outil de développement croisé.

Utiliser un langage de description matérielle des circuits.

Intégrer ensemble matériel et logiciel.

- Développement d'applications d'automatisme

Elaborer les spécifications de l'installation automatisée en fonction du cahier des charges.

Choisir les composants d'automatisme appropriés.

Réaliser l'analyse fonctionnelle de l'installation et la décliner en un programme d'automatisation, en prenant en compte l'environnement côté pilotage (bases de données de production, réseaux de communication).

- Test, qualification des systèmes électriques ou électroniques autonomes ou dédiés au contrôle-commande d'ensembles pluritechnologiques

Choisir le matériel de contrôle ou d'essais pour vérifier la conformité vis-à-vis d'une spécification technique.

Définir les procédures et les méthodes de tests et réaliser les analyses de non-conformité des produits.

Analyser les résultats de mesures, diagnostiquer les causes de dysfonctionnement et effectuer les modifications de mise en conformité du produit.

Analyser les architectures matérielle et logicielle des moyens de tests et des bancs de test fonctionnels et in situ.

- Exploitation d'un système asservi pluritechnologique (process continu)

Evaluer les performances statiques et dynamiques d'un système analogique ou numérique simple.

Mettre en œuvre et paramétrer un régulateur industriel.

- Compétences transversales

Rédiger et interpréter des documents professionnels (y compris en anglais). Communiquer avec son environnement professionnel, interne et externe, y compris en anglais

Travailler en équipe projet, en utilisant des outils collaboratifs. Gérer un projet, en respectant les délais et les contraintes économiques à l'aide d'outils de gestion de projet

Veiller à l'application stricte des règles d'Hygiène et de sécurité et des normes environnementales

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé du DUT GEII est un technicien supérieur qui exerce ses activités dans les domaines traditionnels qui relèvent de l'électricité, de l'électronique, de l'informatique industrielle et de leurs applications, tels que les industries électriques et électroniques, la production et le transport d'énergie, les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication. Avec la généralisation de ces technologies, les compétences du titulaire du DUT GEII s'exercent également dans des secteurs aussi divers que les industries de transformation et manufacturières, la gestion de l'énergie, les transports et l'automobile, l'aérospatiale et la défense, la construction et le bâtiment, la santé, l'agroalimentaire et les agro-industries.

- Electronicien
- Electrotechnicien
- Automaticien
- Informaticien industriel
 - Technicien supérieur en études et conception
- Technicien supérieur en contrôle essai qualité
- Technicien supérieur de conduite d'installation automatisée
- Technicien supérieur d'installation et de maintenance
- Chargé d'affaires

Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1202 : Conception et dessin de produits électriques et électroniques
- H1208 : Intervention technique en études et conception en automatisme
- H1209 : Intervention technique en études et développement électronique
- H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement
- H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification s'acquiert, pour l'acquisition par la formation, après évaluation concernant les unités d'enseignements suivantes :

- UE 11 : Composants, systèmes et applications - Initiation - 12 ECTS
- UE 12 : Innovation par la technologie et les projets - Initiation - 10 ECTS
- UE 13 : Formation scientifique et humaine - Initiation - 8 ECTS
- UE 21 : Composants, systèmes et applications - Développement - 12 ECTS
- UE 22 : Innovation par la technologie et les projets - Développement - 9 ECTS
- UE 23 : Formation scientifique et humaine - Développement - 9 ECTS
- UE 31 : Composants, systèmes et applications - Approfondissement - 11 ECTS
- UE 32 : Innovation par la technologie et les projets - Approfondissement - 11 ECTS
- UE 33 : Formation scientifique et humaine - Approfondissement - 8 ECTS
- UE 41 : Stage - 12 ECTS
- UE 42 : Innovation par la technologie et les projets - Renforcement - 12 ECTS
- UE 43 : Formation scientifique et humaine - Renforcement - 6 ECTS

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants- chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles avec le Québec du 21 juin 2011

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT.

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT.

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie électrique et informatique industrielle.

Pour plus d'informations

Statistiques :

enquête ADIUT

<https://idges.plejade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT GEII:

arrêté du 10 août 2005 modifié